

Versements MLP : une décision unilatérale, inutile aux marchands et restrictive

jeu 14/12/2017 - 16:00



La semaine dernière, la messagerie MLP a décidé de mettre en place, pour un nombre restreint de marchands de presse, un versement mensuel des compléments de rémunération.

Si j'ai toujours été extrêmement attentif à notre modèle économique et notamment à la consolidation de notre **trésorerie**, j'estime cependant que cette mesure prise sans consultation aucune n'est pas pertinente. Contrairement à ce qu'affirment les MLP, notre trésorerie sur l'activité presse est déjà positive – effet des mesures portées par notre organisation professionnelle, et tout particulièrement la décision du CSMP rendue exécutoire le 30 avril 2013. Nous ne sommes donc pas en attente d'une consolidation de notre trésorerie pour l'instant, mais plutôt d'autres avancées comme la mise en place de l'**assortiment**.

Cette mesure m'apparaît comme une menace pour notre système coopératif, dans un contexte où les messageries souffrent de difficultés financières et, de même que les éditeurs, d'une situation de trésorerie tendue. Il me semble qu'à l'heure où nous devons tous **jouer collectif** pour sauvegarder notre système, cette décision ne pourrait qu'affaiblir les acteurs (éditeurs, messageries, dépositaires...), et au final ne profiter à personne.

Enfin, le réseau des spécialistes compte quelque 12 000 indépendants. Or, la mesure des MLP ne concerne que 2 000 d'entre eux, les moins fragiles ; elle exclurait de fait 85% des spécialistes indépendants.

Daniel Panetto, président de Culture Presse.

Réponse à la mesure prise par les MLP sur le versement des compléments de rémunération

Culture Presse a pris connaissance de la communication de la messagerie MLP, annonçant son intention unilatérale de verser les compléments de rémunération sur une base mensuelle à un nombre restreint de diffuseurs spécialistes.

Culture Presse est toujours attentive au modèle économique des détaillants de la presse vendue au numéro et elle a récemment eu l'occasion de saisir les deux messageries sur le retard avec lequel les compléments semestriels ont été versés cette année. Pour autant, l'organisation professionnelle représentative des marchands de journaux ne peut que se déclarer réservée sur la mesure envisagée par les MLP.

En effet, et contrairement à ce qui est avancé dans le communiqué de la messagerie, Culture Presse rappelle que les éditeurs ont déjà répondu au besoin des diffuseurs en leur concédant une situation de trésorerie favorable sur l'activité presse – avec quelques 12 jours de trésorerie positive ; effet des mesures portées par notre organisation professionnelle, et tout particulièrement la décision rendue exécutoire le 30 avril 2013. Ainsi, ces derniers ne sont-ils pas en attente d'une consolidation sur ce sujet mais plutôt d'une meilleure prise en compte de leur valeur ajoutée commerciale, au travers notamment d'une adaptation de l'offre aux attentes de leur clientèle.

Forts de cette situation équilibrée en matière de trésorerie, les diffuseurs de presse sont en revanche conscients de la fragilité des tous les acteurs du système de distribution : éditeurs, messageries et dépositaires ; et des risques qui pèsent sur la pérennité de leur modèle économique, actuellement menacée. En responsabilité, les marchands et leur organisation professionnelle estiment qu'une nouvelle avancée en matière de trésorerie n'est pas une priorité pour l'instant. Les bonnes intentions pouvant alors se traduire par un effondrement collectif mettant en cause notre propre avenir.

Du reste, il convient de rappeler que la décision du CSMP, dont la philosophie semble guider MLP dans sa proposition, ne porte pas sur un paiement au fil de l'eau des compléments, mais sur un changement du système de facturation, que nous avons demandé et dont nous souhaitons toujours qu'il soit mis en place dès que possible. Pour autant, cette décision posait comme préalable que la nouvelle facturation ne modifie pas les équilibres de trésorerie des différents acteurs du système – raison pour laquelle elle n'a pas pu s'appliquer à date.

Enfin, notre organisation professionnelle rappelle que le réseau des spécialistes bénéficiant d'une rémunération majorée compte quelque 12 000 indépendants. Elle s'étonne d'une proposition consistant à ne changer les conditions de paiement que pour 2 000 d'entre eux – les moins fragiles – et se déclare défavorable à une mesure qui exclurait 85 % des indépendants spécialistes.